

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 766

3 mai 2007

### SOMMAIRE

Automotive Components Europe S.A. ....	36722	Kayalux S.A. ....	36767
Axis Capital .....	36760	Mainproperty S.A. ....	36764
Belgravia European Properties .....	36768	Master Holding S.A. ....	36754
Bilway Financing S.A. ....	36765	Material Service Holding S.A. ....	36761
BSPEL (Lux) S.à r.l. ....	36756	Misys International S.A. ....	36763
Capital Airwings One S.A. ....	36755	Novera Energy S.à r.l. ....	36745
CharterhouseTowerCo II .....	36766	Novera Macquarie Renewable Energy S.à r.l. ....	36745
Choco Holding S.A. ....	36748	Organik Luxembourg S.A. ....	36758
Cofisul S.A. ....	36758	Peabody Boetie S.à r.l. ....	36768
Crop Mark S.à r.l. ....	36761	ProLogis Stratosphere GP S.à r.l. ....	36768
Cryologistic Participations S.à.r.l. ....	36750	Publishing International Investments S.A. .....	36765
DNS S.à.r.l. ....	36747	Redima .....	36762
Dyckerhoff Luxembourg S.A. ....	36766	REIM EuroCore Management Company S.à r.l. ....	36742
ECH S.A. ....	36748	Sierra Intermediate Holdings S.à r.l. ....	36760
Economia G.m.b.H. ....	36759	Sierra Top Holding S.à r.l. ....	36762
E&G Fonds .....	36762	Société Luxembourgeoise d'information scientifique et technique .....	36748
EuroSignCard S.A. ....	36752	Sudimolux S.A. ....	36758
Faber Factor International S.à r.l. ....	36764	Textile Investment International S.A. ....	36765
Ferma S.A. ....	36747	Ubik Luxembourg S.A. ....	36761
Fiori Property S.à r.l. ....	36767	Usines Roboto .....	36761
Fur Investments Holding S.A. ....	36765	Varinvest Holding S.A. ....	36753
GER LOG 4 S.A. ....	36759	VRBéton .....	36760
Green Fox Financing S.A. ....	36758		
iBERIND (Luxembourg) S.à r.l. ....	36764		
IBI Consult S.à r.l. ....	36766		
IC Invest HOLDINGS S.A. ....	36763		
iMC Group S.A. ....	36768		

**A.C.E., Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE S.A., (the «Meeting») a société anonyme, having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated by deed of the undersigned notary on July 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association, number 1815 of September 28, 2006 (the «Company»).

The Meeting was presided by Evelyn Maher, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Christine Marc, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Lara Aherne, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all one million six hundred and four thousand and eight (1,604,008) class A shares and four hundred and one thousand and two (401,002) class B shares of the Company representing the entire corporate capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the Meeting.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiver of the convening notice.

2. Decision to amend the first paragraph of Article 4 of the articles of incorporation of the Company relating to the corporate object of the Company to read as follows:

«The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign, operating in the field of automotive components or casting products for similar industries, as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.»

3. Decision to merge class A shares and class B shares into one single class of shares.

4. Amendment of the par value of the existing shares in order to fix it at Euro fifteen cents (EUR 0.15) each, and subsequent increase of the number of shares from two million five thousand and ten (2,005,010) to twenty million fifty thousand and one hundred (20,050,100) and allocation of sixteen million forty thousand and eighty (16,040,080) new shares having a par value of EUR 0.15 each to the existing class A shareholders in the proportion of ten (10) new shares for each old class A share and allocation of four million ten thousand and twenty (4,010,020) new shares having a par value of EUR 0.15 each to the existing class B shareholders in the proportion of ten (10) new shares for each old class B share.

5. Decision to (a) introduce an authorized capital in an amount of three million seven hundred and fifty nine thousand three hundred and ninety three Euro and seventy-five cents (EUR.3,759,393.75) represented by twenty five million sixty two thousand six hundred and twenty-five (25,062,625) shares with a par value of Euro fifteen cents (EUR 0.15) for the purposes of issuing new shares in connection with (i) the initial public offering of the shares of the Company in Poland (the «IPO») and the admission of the shares of the Company to be listed on the Warsaw stock exchange in Poland (the «WSE»); (ii) the execution of any stock option agreements entered into by the Company and each of the beneficiaries pursuant to the employee stock option plan (the «ESOP») and (iii) any other increase of capital if the limits of the authorized capital have not been reached pursuant to the IPO and the ESOP and (b) to authorize the board of directors of the Company (the «Board») to increase the capital of the Company up to the amount of the authorized capital by the issue of new shares without reserving any preferential subscription rights to the existing shareholders of the Company, provided by article 32-3(5) of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended, in respect of the capital increase.

6. Decision to completely amend and restate the articles of incorporation of the Company in order, inter alia, to reflect the aforementioned changes.

II. The Board has prepared a report dated February 22, 2007 in accordance with article 32-3(5) of Luxembourg law of August 10, 1915 as amended relating to commercial companies setting out in detail the reasons for authorizing the Board, for a period of five years, to increase the capital of the Company up to the amount of the authorized capital by the issue of new shares without reserving any preferential subscription rights to the existing shareholders (the «Board's

Report») which report signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed with which it will be registered.

III. The Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the represented shareholders considering the Meeting to be duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting decides to amend the first paragraph of Article 4 of the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company to read as follows:

«The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign, operating in the field of automotive components or casting products for similar industries, as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.»

*Third resolution*

The Meeting decides to merge the existing class A and class B shares into one single class of shares.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to amend the par value of the existing shares in order to fix it at Euro fifteen cents (EUR 0.15) each, and subsequent increase of the number of shares from two million five thousand and ten (2,005,010) to twenty million fifty thousand and one hundred (20,050,100) and allocation of sixteen million forty thousand and eighty (16,040,080) new shares having a par value of Euro fifteen cents (EUR 0.15) each to the existing class A shareholders in the proportion of ten (10) new shares for each old class A share and allocation of four million ten thousand and twenty (4,010,020) new shares having a par value of EUR 0.15 each to the existing class B shareholders in the proportion of ten (10) new shares for each old class B share.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to introduce an authorized share capital of the Company in an amount of three million seven hundred and fifty nine thousand three hundred and ninety three Euro and seventy five cents (EUR3,759,393.75) divided into twenty-five million sixty-two thousand six hundred and twenty-five (25,062,625) shares with a par value of Euro fifteen cents (EUR 0.15) for the purposes of issuing new shares in connection with (i) the IPO and the admission of the shares of the Company on the WSE; (ii) the execution of any stock option agreements entered into the Company and each beneficiary pursuant to the ESOP adopted by the Board resolutions on February 22, 2007 and (iii) any other increase of capital if the limits if the authorized capital have not been reached pursuant to the IPO and the ESOP and to authorize the Board to increase the capital of the Company up to the amount of the authorized capital by the issue of new shares without reserving any preferential subscription rights to the existing shareholders of the Company, provided for by article 32-3(5) of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended in respect of the capital increase. This authorization is granted for a period of five (5) years from the date of publication of the present resolutions.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to completely amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows, in order, inter alia, to reflect the above resolutions.

*Definition*

**Annual General Meeting** means the annual general meeting of Shareholders of the Company;

**Articles of Association** means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

**Board** means the board of directors of the Company; appointed from time to time in accordance with article 7, and Director shall be construed accordingly;

**Business Day** means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Spain, Poland and Luxembourg for normal business;

**CASTING BRAKE** means CASTING BRAKE S.L., a company organised under the laws of Spain, with registered office in Bilbo (Spain), c/ Benidorm n<sup>o</sup> 1, 1<sup>o</sup> C and having Tax Identification Number B-95245064, registered in the Commercial Registry of Vizcaya on February 24, 2003, Book 4261, Folio 59, page BI-36008.

**Certificate** shall have the meaning set out in article 17.4 of the Articles of Association;

**Chairman** means the chairman of the Board;

**Chief Executive Officer** means the member of the Board elected as chief executive officer in accordance with Article 11.2;

**Company** means AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE S.A. (in abbreviated form A.C.E. S.A.)

**Company Act** means the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

**Completion of an IPO** means once an offering to the public of the Shares has been completed, the new Shares issued and a general Shareholders meeting of the Company held to appoint additional Directors to the Board;

**Depository and Depositories** shall have the meaning set out in Article 6.5 of these Articles of Association;

**Director A** means the Director(s) appointed upon the nomination of EB HOLDING;

**Director B** means the Director(s) appointed upon the nomination of CASTING BRAKE;

**EBCC POLAND Sp.z.o.o** means European Brakes and Chassis Components spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia with its registered office in Wroclaw, a subsidiary of the Company;

**EB HOLDING** means EB HOLDING Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B103767;

**ESOP** means an employee stock option plan of the Company;

**FUCHOSA** means FUCHOSA S.L., a limited liability company, with its registered office at Barrio de Apatamonasterio, Atxondo s/n, Vizcaya, Spain, registered with the Commercial Registry of Vizcaya, at book 4,243, sheet 215, Page BI-965,657 and a subsidiary of the Company;

**General Meeting** means the general meeting of the Shareholders of the Company;

**Group** means the group of companies with a holding structure consisting of the Company, as holding entity, FUCHOSA and EBCC POLAND Sp.z.o.o. as direct or indirect subsidiaries, as well as any other company controlled by the three mentioned companies or in which they hold shares;

**Independent Director** means an independent director within the meaning of Annex II of the recommendation of the European Commission recommendation of February 15, 2005 on the role of non-executive directors (and members of the supervisory board) of listed companies and on the committees of the board (or supervisory board) nominated by one or more Shareholders holding together more than 1% of the voting rights of the Company and appointed by the majority of votes at the General Meeting;

**IPO** means an initial public offering of the Shares.

**Mémorial** means the Mémorial Recueil des Associations, the Luxembourg official gazette;

**Merger** means the merger of Retorgal and FUCHOSA

**Newco** means the company outcome of the Merger;

**Non-Executive Directors** means any member of the Board who are not Senior Officers or employees of the Company or the Group.

**Operating Entities** means FUCHOSA (Newco after Merger), EBCC POLAND Sp.z.o.o and any other company acquired by the Company or any other Operating Entity thereafter;

**RETORGAL** means RETORGAL XXI, S.L., a limited liability company organised under the laws of Spain, with registered office at Barrio de Apartamonasterio s/n Atxondo, Vizcaya registered with the Commercial Registry of Vizcaya, at book 4,530 sheet 53, page BI-42,017 and a subsidiary of the Company;

**Secretary** means the secretary to the Board appointed in accordance with article 8.1;

**Senior Officers** means officers of the Company appointed by the Board in accordance with 11.6 of the Articles of Association and chief executive officers of the subsidiaries of the Company.

**Shareholders** means the holders of Shares;

**Shares** means, all issued and outstanding shares in the share capital of the Company having a par value of EUR 0.15.

### **Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the Shares, a public limited liability company (société anonyme) under the name of AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE S.A. (in abbreviated form A.C.E. S.A.) (the Company).

#### **Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Board.

2.2 The Board shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Corporate Objects.**

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign, operating in the field of automotive components or casting products for similar industries, as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

4.2 The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

4.3 The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

4.4 Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

4.5 It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

4.6 It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

4.7 Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies, Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Share Capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 3,007,515.- (three million seven thousand five hundred and fifteen Euro) represented by 20,050,100 (twenty million fifty thousand and one hundred) Shares of EUR 0.15 (fifteen cents) each, all fully paid up.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting voting with the same quorum and majority as for an amendment of the Articles of Association.

5.3 The authorised capital of the Company (including the subscribed capital) is fixed at three million seven hundred and fifty nine thousand three hundred and ninety three euro and seventy five cents (EUR 3,759,393.75) represented by twenty-five million sixty two thousand six hundred and twenty-five (25,062,625) Shares with a par value of EUR 0.15 (fifteen cents) each. The authorised capital may be increased or reduced by a decision of the General Meeting, voting with the same quorum and majority as for an amendment of the Articles of Association.

5.4 The Board is authorised, during a period of five (5) years from the date of publication of the resolutions approving the authorised capital, without prejudice to any renewals, to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time, through the issue of Shares within the limits of the authorised capital. In connection with such increases of capital, the Shares shall be issued for compensation in cash or, subject to applicable provisions of the law, in kind, at a price or, if Shares are issued by way of incorporation of reserves, at an amount, which shall not be less than the par value.

Such increase may be subscribed for and issued in the form of Shares with or without an issue premium, as the Board shall determine.

A maximum number of one million, two thousand five hundred and five (1,002,505) Shares may be issued for the conversion of stock options issued by the Company (or its subsidiaries) pursuant to an ESOP in favour of directors, managers or employees of the Company or the Group and any other stock options issued by the Company. A maximum number of four million, ten thousand and twenty (4,010,020) Shares may be issued upon an IPO of the Shares of the Company. If, pursuant to the IPO and the ESOP the limits of the authorised capital have not been reached, the Board may increase the subscribed capital up to the limits of the authorised capital by the issue of additional Shares, as the Board, in its discretion shall determine.

The Board is authorised to limit or cancel the preferential subscription rights of existing Shareholders in such event.

The Board may delegate to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and receiving direct payment in cash or in kind of the price of the Shares being whole or part of such increase of capital.

Whenever the Board has effected a complete or partial increase in capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5.1 of the Articles of Association shall be amended to as to reflect that increase.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form or bearer form at the option of the holder(s).

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares in registered form will be established by inscription in the said register.



6.3 Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman of the Board and one other Director or in case no chairman has been appointed, by the signature of any two Directors.

6.4 The holder of Shares in bearer form shall be considered the owner thereof.

6.5 Shares may be held on behalf of one or more persons in a system for the settlement of securities transactions or the operator of such a system or in the name of a professional depositary of securities or any other depositary (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as «Depositaries» or individually as a «Depositary») or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries. In such case, the Company, subject to its having received from the Depositary with whom these shares are kept in account, a certificate, will permit those persons to exercise the rights attaching to those shares including admission to and voting at general meetings. The Board may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depositary or sub-depositary in accordance with their instructions and that payment shall release the Company.

6.6 Without prejudice to the modalities for the transfer of fungible shares in the case provided for in Article 6.5 the transfer of registered shares shall be made by a written declaration of transfer inscribed in the register of shareholders and dated and signed by the transferor and the transferee, or by their agents provided that they can prove that they have the necessary powers.

No entry shall be made in the register of shareholders and no notice of a transfer shall be recognised by the Company during the period starting on the fifth working day before the date of a General Meeting and ending at the close of that General Meeting unless the Company fixes a shorter period.

6.7 The Board shall make all decisions that are required to be made in connection with possible offering and/or listing of Shares of the Company on a regulated market including without limitation executing an underwriting agreement as well as deciding on such listing and on the registration of Shares with the depositary system. Such registration may result in conversion of Shares into book entry form as long as Shares will be so registered.

6.8 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.9 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent. per year calculated from the date when payment was due.

6.10 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Company Act.

## **Management - Supervision**

### **Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.**

7.1. The Company shall be managed by (i) a Board composed of at least (5) five members while the Shares are not or have not been subject of an IPO at least three of whom are Non-Executive Directors and (ii) a Board composed of at least seven (7) members following Completion of an IPO at least four of whom are Non-Executive Directors. They shall be elected by the Shareholders for a term terminating at the fourth (4th) Annual General Meeting following the date of their appointment and shall be re-eligible. The Shareholders shall also determine the remuneration of the Directors and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

7.2. EB HOLDING shall have the exclusive right to nominate for appointment and removal by the General Meeting three (3) persons or entities as directors of the Company in the event that EB HOLDING holds at the time of such nomination at least 20% of the voting rights in the share capital of the Company. Such directors to be designated individually as a «Director A» and collectively as the «Directors A».

In the event, the percentage of voting rights held by EB HOLDING falls below 20%, EB HOLDING will lose its exclusive right to nominate three (3) Board members for appointment by the General Meeting. In such case an additional three directors will be nominated by Shareholders representing more than 1% of the voting rights in the share capital of the Company in accordance with 7.4 below provided that such Directors need not be Independent Directors.

7.3 CASTING BRAKE shall have the right to nominate for appointment and removal by the General Meeting two (2) persons or entities as directors of the Company in the event that CASTING BRAKE holds at the time of such nomination, at least 10% of the voting rights in the share capital of the Company.

In the event that at the time of nomination of Directors the percentage of voting rights held by CASTING BRAKE falls below 10% of the voting rights in the share capital of the Company but is above 5% of the voting rights in the share capital of the Company, CASTING BRAKE shall have the exclusive right to nominate one (1) Board member for appointment by the General Meeting. In such case an additional Director will be nominated by Shareholders representing more 1% of the voting rights in the share capital of the Company in accordance with 7.4 below provided that such Director need not be an Independent Director.

Directors nominated by CASTING BRAKE pursuant to this Article 7.3 shall be designated individually as a «Director B» and collectively as the «Directors B».

In the event, the percentage of voting rights held by CASTING BRAKE falls below 5%, CASTING BRAKE will lose its exclusive right to nominate any Directors for appointment by the General Meeting. In such case an additional Director will be nominated by Shareholders representing more than 1% of the voting rights in the share capital of the Company in accordance with 7.4 below provided that such Director need not be an Independent Director.

7.4 One or more Shareholders of the Company representing more than 1% of the voting rights in the share capital of the Company shall have the right to nominate for appointment and removal by the General Meeting two (2) persons or entities as Directors of the Company, such Directors to be designated individually as an «Independent Director» and collectively as the «Independent Directors».

7.5.1 The Board shall not be validly constituted and shall not validly meet until the General Meeting shall have elected the number of Directors among the nominees in accordance with this Article 7.

7.6. In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint, by a majority vote and, in the case of Directors A and Directors B only, upon the exclusive proposal of the holder(s) of the Shares that nominated the Director whose office became vacant, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

#### **Art. 8. Meetings of the Board.**

8.1. The Board shall choose (i) from amongst the Directors a Chairman provided that if Directors A have been appointed the Chairman shall be appointed from amongst the Directors A, (ii) one or more vice-chairmen and (ii) a Secretary who need not be a member of the Board who shall be responsible for keeping the minutes of the Board and the minutes of the General Meeting.

8.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any vice-chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

8.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least 5 (five) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

8.4. No such written notice is required if all the Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each Director. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

8.5. Any Director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another Director as his or her proxy provided that a Director may not represent more than one other Director.

8.6. Any Director who participates in the proceedings of a meeting of the Board by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows such Director to be identified and all Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear or to be heard by all of the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote in matters considered at such meeting. A meeting held in such manner shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

8.7. Subject to 8.8 below the Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Directors is present or represented at a meeting of the Board. Subject to 8.8 below decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

#### **8.8 Resolutions of the Board relating to**

- a proposal to the General Meeting regarding the appointment of an auditor;
- transactions between the Company and Directors, significant Shareholders, Shareholders with Board representation or other persons related thereto; and
- any increase in the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital in accordance with Article 5.4 of the Articles of Association and any decision to limit or cancel the preferential subscription rights of existing Shareholders in accordance with Article 5.4 of the Articles of Association.

require the approval of the majority of the votes of the Directors present or represented at the meeting provided that the majority includes at least one Independent Director (when the number of Independent Directors in the Board is no more than two) and two Independent Directors (when the number of Independent Directors in the Board is more than two).

8.9 Resolutions of the Board relating to the remuneration of Senior Officers require the approval of a majority of the votes of the Directors present or represented at the meeting provided that the majority includes a majority of Non-Executive Directors and at least one Independent Director.

8.10. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board.**

9.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman who presided at such meeting, by a vice-chairman or by any two Directors of the Company.

9.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or a vice-chairman or by any Director of the Company.

**Art. 10. Powers of the Board.**

10.1 The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Company Act, or by the Articles of Association to the General Meeting fall within the competence of the Board.

10.2 The following matters are the exclusive competence of the Board and cannot be delegated in any case to the Chief Executive Officer, to one or more members of the Board or to any person or any entities:

(i) approval of the annual budget, annual capital expenditure plan, annual operating plan and long term business plans of the Company and its subsidiaries;

(ii) approval of new business lines;

(iii) investment or divestment in assets/securities outside the approved annual budget exceeding (i) 250,000.- Euro if within the ordinary course of business or (ii) 125,000.- Euro if outside the ordinary course of business;

(iv) acquisition of shares in other companies;

(v) sale of shares in subsidiaries, including sale of shares in Operating Entities;

(vi) approval of expenditures, indebtedness, liabilities, establishing mortgages/liens and entry/termination of contracts outside the approved annual budget exceeding (i) 250,000.- Euro if within the ordinary course of business or (ii) 125,000.- Euro if outside the ordinary course of business;

(vii) entry into or termination of any joint ventures or acting as partner in a limited or general partnership;

(viii) incorporation of subsidiaries;

(ix) proposals to the General Meeting or decisions to convene the General Meeting in matters relating to liquidation, merger, dissolution, winding-up, capital decrease, share redemption, dividend distribution, and changes to the articles of association;

(x) entry into or termination of any contract with professional advisors for the Company and its subsidiaries with a value exceeding EUR 100,000.-;

(xi) acceptance, if applicable, of any internal rules of procedure for the Board or regulations relating to General Meetings;

(xii) appointment/dismissal of the Senior Officers upon exclusive proposition of the Chief Executive Officer;

(xiii) approval of the remuneration of the Senior Officers of the Company upon exclusive proposition of the Chief Executive Officer;

(xiv) approval of the organization structure and reporting lines between the Company and its subsidiaries and also between the subsidiaries;

(xv) formal appointment, if applicable, of the chief executive officer of the subsidiaries of the Company, provided that the decisions about nomination/dismissal/compensation of such chief executive officer of the subsidiaries of the Company are within the competence of Chief Executive Officer;

(xvi) approval of any ESOP for employees/officers of the Company or the Group, provided that beneficiaries of the ESOP shall be exclusively nominated by the Chief Executive Officer;

(xvii) approval of any transactions which the Company conducts with Directors, significant Shareholders, Shareholders with Board representation, Senior Officers or other persons related thereto; and

(xviii) all decisions to be voted at the general meeting of shareholders of the subsidiaries of the Company;

10.3 The Company shall be bound toward third parties (i) by the joint signature of two Directors, one of whom must be a Non-Executive Director and one of whom must be a Director A or a Director B in all matters, or (ii) in the event there are no Directors A or Directors B by two Directors one of whom must be a Non-Executive Director, in all matters or (iii) by the single signature of a Director or any other person to whom powers have been delegated in accordance with Article 11.1 or as set out in Article 11.4 of the Articles of Association.



**Art. 11. Delegation of powers.**

11.1 The Board may delegate part of its powers to one or more Directors except for those matters mentioned in Article 10.2. It may further appoint proxies (who need not be Directors) for definite transactions and revoke such appointments at any time and delegate special powers or confer special mandates on any person.

11.2 The Board will elect from among the Directors a Chief Executive Officer provided that the same Director shall not exercise the function of Chairman and Chief Executive Officer.

11.3 Except for the matters exclusively reserved to the Board as referred to in Article 10.2, the Board will delegate the day-to-day management of the Company's business and the power to represent the Company with respect thereto to the Chief Executive Officer.

11.4 The Company shall be bound toward third parties by the sole signature of the Chief Executive Officer of the Company in relation to matters delegated to him.

11.5 The Chief Executive Officer shall keep the Board properly informed about key business and corporate developments at the Company and its subsidiaries and key decisions to be made within his power to represent the Company and such key business and corporate decisions at subsidiaries as listed in 10.2 (i) to (xv), (xvi) and (xviii).

11.6 The Chief Executive Officer, in the performance of the day-to-day management of the Company will be supported by a management committee constituted of Senior Officers, appointed by the Board in accordance with 11.1. The internal rules of the management committee will be decided by the Chief Executive Officer.

**Art. 12. Conflict of interests.**

12.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

12.2. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company submitted to the Board for approval, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting which shall ratify such transaction.

12.4 The Chief Executive Officer shall abstain from voting on matters concerning the election, dismissal or compensation of any officers of the Company appointed pursuant to Articles 11.1 and 11.6.

**Art 13. Audit Committee.** The Board may establish an audit committee to assist in the discharge of its responsibilities in the areas of financing reporting, internal control and risk management and which shall be composed of Non-Executive Directors and at least one member of which shall be an Independent Director.

**Art. 14. Auditor.**

14.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditor(s) (réviseurs d'entreprises). The independent auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

14.2 The independent auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The independent auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**General Meetings of Shareholders**

**Art. 15. Powers of the General Meeting.** The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Company Act.

**Art. 16. Annual General Meeting - Other General Meetings.**

16.1 The Annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of June and in any case no later than 30 June at 11 a.m. local time.

16.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following Business Day. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

16.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 17. Proceedings - Vote.**

17.1 General Meetings shall meet upon call of the Board or, if exceptional circumstances require so, by any two Directors acting jointly.

A General Meeting must be called upon written request of a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda in their written request and the General Meeting shall be convened within 1 (one) month of such request.

17.2 The convening notices for any General Meeting shall contain the agenda, the hour and the place of the meeting and shall be made by announcements published twice (2) at least eight (8) days' apart and the second at least twelve (12) days before the meeting in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper.

In the event that all Shares have been issued in registered form, the convening notice for a General Meeting may be made only by registered letter addressed to the Shareholders at least twelve (12) days before the meeting. If letters are sent to registered Shareholders while the convening notices are published according to the first paragraph of this article 17.2 such letters need not be in registered form.

17.3 One or more Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company can request the inscription of one or more items on the agenda of any General Meeting. Such request shall be notified by means of a registered letter to the registered office of the Company at least five (5) days before the General Meeting.

17.4 In case of Shares held on behalf of a Shareholder by a Depositary or a sub-depositary, as described in Article 6 of these Articles of Association, each Shareholder may exercise all rights attached to his or her Share(s) and in particular, participate in and vote at the General Meeting of the Company, upon presentation of a certificate issued by the Depositary holding the Shares, certifying the number of Shares recorded in the relevant account in the name of the relevant Shareholder (the «Certificate»).

17.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Any Shareholder who casts their vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention shall be counted when reckoning a quorum at such General Meeting. The Board shall determine the format of such form. Such form must be received at the registered office of the Company at least five (5) days before the meeting.

17.6 The Certificate referred to in 17.4 must be filed at least five (5) days before the meeting with the Company at its registered address or at the address included in the convening notice or, in case the Shares are listed on a foreign regulated market, with an agent of the Company located in the country of the listing and designated in the convening notice. In the event that the Shareholder votes through proxy, the latter has to deposit his or her proxy within the same period of time at the registered office of the Company or with any local agent of the Company duly authorised to receive such proxies.

17.7 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

17.8 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

17.9 Except as otherwise required by the Company Act or by these Articles of Association, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present and voting, without any quorum requirements.

17.10 The following matters shall require the approval of the General Meeting acting with the quorum and majority requirements set out in Articles 17.11 and 17.12:

- to change the nature of the business conducted by the Company, or any of the Operating Entities;
- an amendment or modification of these Articles of Association;
- to sell, close or otherwise dispose of Operating Entities; and
- to dissolve, wind up, or liquidate any of the Operating Entities.

17.11 Subject to article 17.9, an extraordinary General Meeting convened to resolve upon an amendment to the Articles of Association cannot validly deliberate unless at least 50% (fifty per cent) of the issued share capital of the Company is represented at the meeting and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association.

17.12 If the quorum referred to in Article 17.11 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Association, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting can validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least 75% of the votes of the Shareholders present or represented.

17.13 The General Meeting, upon the request of a Shareholder, shall not be authorised to remove or alter items included in the agenda without the unanimous approval of all the Shareholders of the Company i.e. 100% of the share capital of the Company.

17.14 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders present or represented at such meeting shall appoint one or more scrutineer(s). The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman, a vice-chairman or any two other Directors.

**Art. 18. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

**Art. 19. Annual Accounts.**

19.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Act.

19.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor who will thereupon draw up his report.

19.3 At least 15 calendar days before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the auditor's report and such other documents as may be required by the Company Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

**Art. 20. Distribution of Profits.**

20.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board represents the net profit.

20.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

20.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

20.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board within the limits of the decision of the General Meeting.

20.5 Interim dividends may be paid by the Board within the conditions provided for by the Company Act.

20.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

**Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles of Association.

**Art. 22. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles of Association, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

**General Provision**

**Art. 23.** All matters not governed by the present Articles of Association shall be determined in accordance with the provisions of the Company Act.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately six thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case if discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary and the present original deed.

**Suit la version française:**

En l'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE SA, (l'«Assemblée»), une société anonyme, ayant son siège social sis 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire soussigné le 21 juillet 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1815 du 28 septembre 2006 (la «Société»).

L'Assemblée a été présidée par Evelyn Maher, avocat, résident à Luxembourg;

Le président a nommé comme secrétaire Christine Marc, avocat, résident à Luxembourg;

L'Assemblée a élu comme scrutateur Lara Aherne, avocat, résident à Luxembourg.

Le président a déclaré et demandé au notaire soussigné d'établir:

I. Que les actionnaires et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées à ce document pour les besoins de l'enregistrement avec les autorités d'enregistrement.

II. Il apparaît sur la liste de présence, que l'ensemble des actions de la Société, à savoir un million six cent quatre mille et huit (1.604.008) actions de catégorie A et quatre cent un mille deux (401.002) actions de catégorie B de la Société représentant la totalité du capital social de la Société sont présentes et représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, et ainsi l'Assemblée peut valablement débattre sur l'ensemble des sujets mis à l'ordre du jour sur lesquels les actionnaires de la Société ont été informés avant la tenue de cette Assemblée.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Décision de modifier le premier paragraphe de l'Article 4 des statuts de la Société (les «Statuts») concernant l'objet social de la Société dont la nouvelle rédaction est la suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition de participations de toute forme par voie d'achat, d'échange, ou dans toute autre entreprise et société, luxembourgeoise ou étrangère dans le domaine des pièces automobiles ou le domaine du moulage de produits pour des industries similaires, ainsi que la gestion, la surveillance et le développement de ces participations. La Société pourra également effectuer le transfert de ces participations par voie de vente, d'échange ou autrement.»

3. Décision de fusionner les actions de catégorie A et les actions de catégorie B en une seule catégorie d'actions.

4. Modification de la valeur nominale des actions existantes afin qu'elle soit égale à quinze centimes d'euro (€ 0,15) et par conséquent augmentation du nombre des actions de deux millions cinq mille dix (2.005.010) à vingt million cinquante mille cent (20.050.100) et d'attribuer seize million quarante mille quatre-vingts (16.040.080) nouvelles actions ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) chacune aux actionnaires de catégorie A existants dans la proportion de dix (10) nouvelles actions contre une ancienne action de catégorie A et d'attribuer quatre million dix mille vingt (4.010.020) nouvelles actions ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) chacune aux actionnaires de catégorie B existants dans la proportion de dix (10) nouvelles actions contre une ancienne action de catégorie B.

5. Décision (i) d'introduire un capital autorisé d'un montant de trois millions sept cent cinquante neuf mille trois cent quatre-vingt treize euros et soixante quinze centimes (€ 3.759.393,75) représenté par vingt cinq million soixante deux mille six cent vingt cinq (25.062.625) Actions ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) afin de permettre l'émission de nouvelles Actions conformément à (i) l'offre public initiale des actions de la Société en Pologne (l'«OPI») et l'admission des actions de la Société à la cotation sur la bourse de Varsovie en Pologne (la «Bourse de Varsovie»); (ii) l'exécution des contrats relatifs aux options de souscription d'actions conclus entre la Société et chacun des bénéficiaires conformément à un plan d'option de souscription d'actions émis par la Société (the «POSA») et (iii) toute autre augmentation de capital si les limites du capital autorisé n'ont pas été atteintes du fait de l'IPO et du POSA et (b) d'autoriser le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») d'augmenter le capital de la Société jusqu'au montant du capital autorisé par l'émission de nouvelles actions sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société, tel que prévu par l'article 32-3 (5) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et conformément à l'augmentation de capital.

6. Décision de modifier et de reformuler complètement les Statuts afin de prendre en considération, entre autre, les modifications telles que mentionnées dans ces résolutions.

II. le Conseil a préparé un rapport daté du 22 février 2007 conformément à l'article 32-3(5) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales telle que modifiée détaillant les raisons de l'autorisation donnée au Conseil, pendant une période de cinq ans, d'augmenter le capital social de la Société par l'émission de nouvelles actions sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants (le «Rapport du Conseil»), lequel rapport doit être signé ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné et doit être annexé au présent acte qui sera enregistré.

III. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux avis de notification, les actionnaires représentés considérant que l'Assemblée est dûment convoquée et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts concernant l'objet social de la Société de la manière suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition de participations de toute forme par voie d'achat, d'échange, ou dans toute autre entreprise et société, luxembourgeoise ou étrangère dans le domaine des pièces automobiles ou le domaine du moulage de produits pour des industries similaires, ainsi que la gestion, la surveillance et le développement de ces participations. La Société pourra également effectuer le transfert de ces participations par voie de vente, d'échange ou autrement.»

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de fusionner les actions de catégorie A existantes et les actions de catégorie B existantes en une seule catégorie d'actions.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions existantes afin qu'elle soit égale à quinze centimes d'euro (€ 0,15) et par conséquent d'augmenter le nombre des actions de deux millions cinq mille dix (2.005.010) à vingt million cinquante mille cent (20.050.100) et d'attribuer seize million quarante mille quatre-vingts (16.040.080) nouvelles actions ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) chacune aux actionnaires de catégorie A existants dans la proportion de dix (10) nouvelles actions contre une ancienne action de catégorie A et d'attribuer quatre million dix mille vingt (4.010.020) nouvelles actions ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) chacune aux actionnaires de catégorie B existants dans la proportion de dix (10) nouvelles actions contre une ancienne action de catégorie B.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de trois millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze centimes (€ 3.759.393,75) représenté par vingt-cinq millions soixante-deux mille six cent vingt-cinq (25.062.625) actions ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) afin de permettre l'émission de nouvelles actions conformément à (i) l'OPI et l'admission des actions de la Société à la cotation sur la bourse de Varsovie; (ii) l'exécution des contrats relatifs aux options de souscription d'actions conclus entre la Société et chacun des bénéficiaires conformément au POSA émis par la Société et (iii) toute autre augmentation de capital si les limites du capital autorisé n'ont pas été atteintes du fait de l'IPO et du POSA et (b) d'autoriser le Conseil d'augmenter le capital de la Société jusqu'au montant du capital autorisé par l'émission de nouvelles actions sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société, tel que prévu par l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et conformément à l'augmentation de capital.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société de la manière suivante, afin en outre de prendre en considération les modifications mentionnées ci-dessus:

#### Définition

**Assemblée Générale Annuelle** signifie l'assemblée générale ordinaire de chaque année des actionnaires de la Société;

**Statuts** signifient les statuts de la Société, tels que modifiés périodiquement;

**Conseil** signifie le conseil d'administration de la Société; il est nommé périodiquement conformément à l'article 7, et le terme Administrateur est à interpréter en conséquence;

**Jour Ouvrable** signifie un jour (sauf le samedi et le dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes en Espagne, en Pologne et au Luxembourg;

**CASTING BRAKE** signifie CASTING BRAKE S.L., une société constituée selon les lois d'Espagne, ayant son siège sis à Bilbao (Espagne), c/Benidorm n ° 1, 1 ° C et ayant comme numéro d'identification fiscale B-95245064, enregistrée au Registre du Commerce de Vizcaya le 24 février 2003, livre 4261, Folio 59 et page BI-36008;

**Certificats** aura le sens indiqué à l'article 17.4 des Statuts;

**Président** signifie le président du Conseil;

**Directeur Général** signifie le membre du Conseil nommé en tant que directeur général conformément à l'Article 11.2;

**Société** signifie AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE S.A. (en abrégé A.C.E. S.A.);

**Loi sur les Sociétés Commerciales** signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

**Exécution de l'Offre Publique Initiale** signifie l'accomplissement d'une offre au public des Actions de la Société;

**Dépositaire et Dépositaires** sont définis à l'Article 6.5 des présents Statuts;

**Administrateur(s) A** signifient le(s) administrateur(s) nommé(s) le cas échéant sur proposition d'EB HOLDING;

**Administrateur(s) B** signifient le(s) administrateur(s) nommé(s) le cas échéant sur proposition de CASTING BRAKE;

**EBCC POLAND Spzoo** signifie EUROPEAN BRAKES AND CHASSIS COMPONENTS spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia, une société constituée selon les lois Polonaises et ayant son siège social sis à Wroclaw (Pologne), et filiale de la Société;

**EB HOLDING** signifie EB HOLDING Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises et ayant son siège social sis 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103767;

**Posa** signifie un «plan d'option de souscription d'actions» de la Société;



**FUCHOSA** signifie FUCHOSA S.L., une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois d'Espagne ayant son siège social sis à Barrio de Apatamonasterio, Atxondo s/n, Vizcaya, Spain, enregistrée avec le Registre du Commerce de Vizcaya, Livre 4.243, feuille 215, page BI-965,657 et filiale de la Société;

**Assemblée générale** signifie l'assemblée générale des actionnaires de la Société;

**Groupe** signifie le groupe de sociétés avec structure de société holding, se composant de la Société en tant que personne morale holding, FUCHOSA et EBCC POLAND Spzoo. en tant que sociétés filiales directes ou indirectes de la Société, ainsi que toutes autres sociétés sous le contrôle d'une des trois sociétés mentionnées ou dans lesquelles elles détiennent une participation;

**Administrateur Indépendant** signifie un administrateur indépendant selon le sens de l'annexe II de la recommandation relative aux Recommandations de la Commission Européenne en date du 15 février 2005 concernant le rôle des administrateurs non-exécutifs (et les membres du conseil de surveillance) des sociétés cotées en bourse ainsi que les membres des comités du conseil d'administration (ou du conseil de surveillance) nommés par un ou plusieurs Actionnaires détenant plus d'un 1% des droits de vote de la Société et nommés à la majorité des votes à l'Assemblée Générale.

**Offre Publique Initiale** signifie une offre publique initiale des Actions de la Sociétés;

**Mémorial** signifie le Mémorial Recueil des Associations, la gazette officielle du Luxembourg;

**Fusion** signifie la fusion de Retorgal avec FUCHOSA;

**Newco** est la dénomination de la société résultant de la Fusion;

**Administrateurs Non-Exécutifs** signifient le(s) membre(s) du Conseil qui ne sont ni des Officiers Seniors ou employés de la Société ou du Groupe;

**Entités d'Exploitation** veut dire FUCHOSA (Newco après la Fusion), EBCC POLAND Spzoo et toute autre société acquise par la Société ou par toute autre entité d'exploitation;

**RETORGAL** signifie RETORGAL XXI, S.L., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Espagne ayant son siège social sis Barrio de Apartamonasterio s/n Atxondo, Vizcaya et enregistrée avec le Registre du Commerce de Vizcaya au livre 4,530, feuille 53, page BI-42,017 et filiale de la Société.

**Secrétaire** signifie le secrétaire du Conseil nommé conformément à l'article 8.1 des Statuts;

**Officier Senior** signifie les officiers de la Société nommés par le Conseil conformément à l'article 11.6 des Statuts;

**Actionnaires** signifient l'ensemble des détenteurs d'Actions;

**Actions** signifient, l'ensemble des Actions déjà émises ou non dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15)

### Dénomination - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions émises par la suite, une société anonyme sous la dénomination de AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE S.A. (en abrégé A.C.E. S.A. (la Société)).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts. Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de la ville de Luxembourg par simple décision du Conseil.

2.2 Le Conseil aura en outre le droit d'établir des bureaux, centres administratifs et représentations dans tout endroit qu'il considérera comme approprié, à l'intérieur comme à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Une déclaration sur le transfert provisoire du siège à l'étranger sera portée à l'attention de tiers par le cadre de la Société le mieux placé à cet effet dans ces circonstances particulières.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition de participations de toute forme par voie d'achat, d'échange, ou dans toute autre entreprise et société, luxembourgeoise ou étrangère dans le domaine des pièces automobiles ou le domaine du moulage de produits pour des industries similaires, ainsi que la gestion, la surveillance et le développement de ces participations. La Société pourra également effectuer le transfert de ces participations par voie de vente, d'échange ou autrement.

4.2 La Société pourra également acquérir et développer tous brevets, marques et autre droit intellectuel et immatériel, ainsi que tous autres droits y attachés ou pouvant les compléter.

4.3 La Société pourra contracter des emprunts de toute forme, et en particulier par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, prêt bancaire ou prêts aux actionnaires, et octroyer à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous supports, prêts, avances ou garanties.

4.4 En outre, la Société peut avoir une participation dans tous titres, dépôts en espèces, certificats du trésor, et toute autre forme d'investissement, en particulier des actions, obligations, options ou bons d'option, les acquérir par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, les vendre ou les échanger.

4.5 Elle peut effectuer toutes transactions industrielles, commerciales, financières, sur biens meubles ou immeubles, qui sont directement ou indirectement liées, en tout ou en partie, avec son objet social.

4.6 Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement pour son propre compte ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations pouvant faciliter l'objet mentionné ci-dessus ou l'objet de sociétés dans lesquelles la Société tient une participation.

4.7 En général, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance qu'elle jugera utiles dans la réalisation de son objet; elle pourra également accepter tout mandat d'administrateur dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, avec ou sans rémunération.

## Capital social - Actions

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à 3.007.515,- EUR (trois millions sept mille cinq cent quinze euros), représenté par 20.050.100 (vingt millions cinquante mille et cent) Actions d'une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) chacune. Chacune des Actions a été entièrement libérée.

5.2 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale selon le quorum et les règles de votes applicable pour toute modification des Statuts.

5.3 Le capital autorisé de la Société (incluant le capital souscrit) est fixé à €3.759.393,75 (trois millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize euros et soixante quinze centimes) représenté par vingt-cinq millions soixante-deux mille six cent vingt-cinq (25.062.625) Actions ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€ 0,15) chacune. Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale votant selon le quorum et la majorité requis pour toute modification des Statuts.

5.4 Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des résolutions de l'Assemblée Générale adoptant l'introduction du capital autorisé, sans préjudice d'éventuelles modifications, d'augmenter le cas-échéant le montant du capital social souscrit en totalité ou en partie, par l'émission d'Actions ayant une valeur nominale de quinze centimes d'euros (€0,15) selon les limites du montant du capital autorisé. Conformément à ces augmentations de capital, les Actions seront émises en contrepartie d'un apport en numéraire, ou selon les dispositions applicables de la loi, en contrepartie d'un apport en nature, à un prix, ou dans le cas où les Actions sont émises par incorporation des réserves, d'un montant qui ne peut être inférieur à la valeur nominale desdites Actions.

Ces augmentations de capital seront souscrites par l'émission d'Actions avec ou sans prime d'émission, au choix du Conseil.

Un maximum d'un million deux mille cinq cent cinq (1.002.505) Actions pourront être émises par la conversion des options de souscription d'actions émises par la Société (ou ces filiales) conformément au plan d'option de souscription d'actions («POSA») établi en faveur des administrateurs, managers ou employés de la Société ou du Groupe ou de toutes options de souscription d'actions émises le cas échéant par la Société. Un maximum de quatre million dix mille vingt (4.010.020) Actions pourront être émises conformément à une OPI des Actions. Dans l'hypothèse, où conformément au POSA et à l'OPI, les limites du capital autorisé n'ont pas été atteintes, le Conseil peut décider, selon sa propre discrétion, d'augmenter le capital souscrit selon les limites dudit capital autorisé par l'émission d'Actions supplémentaires.

Le Conseil est autorisé à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants le cas-échéant dans un tel cas.

Le Conseil peut déléguer à toute personne dûment autorisée, le devoir d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement direct en numéraire ou en nature au prix des Actions émises en totalité ou en partie en connexion avec ladite augmentation de capital.

A chaque fois que le Conseil procède à une augmentation de capital totale ou partielle tel qu'autorisée conformément aux dispositions précédentes, l'Article 5.1 des Statuts devra être modifié afin de refléter ladite augmentation de capital.

### Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société auront la forme d'actions nominatives ou d'actions au porteur, au choix du ou des Actionnaires.

6.2 Un registre des Actions sera tenu au siège où il sera à disposition des Actionnaires pour consultation. La propriété des Actions nominatives sera établie par une inscription dans le registre des Actions de la Société.

6.3 Les certificats de ces inscriptions seront prises dans un registre à souches et signés par le Président du Conseil et un autre Administrateur ou, si aucun président n'a été désigné, par la signature de deux Administrateurs.

6.4 Le détenteur des Actions au porteur sera considéré comme le propriétaire de desdites actions au porteur.

6.5 Les Actions peuvent être détenues au nom d'une ou plusieurs personnes au moyen d'un système de règlement des transactions de valeurs mobilières ou par l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire professionnel de valeur mobilière ou de tout autre dépositaire (de tels systèmes, professionnels ou autres dépositaires sont définis ci-après les «Dépositaires» ou individuellement un «Dépositaire» ou par un sous-dépositaire nommé par un ou plusieurs Dépositaires. Dans une telle hypothèse, la Société, ayant reçu de la part du Dépositaire en charge du placement des Actions sur un compte, un certificat, ayant pour objet d'autoriser les personnes détenteurs d'Actions d'exercer les droits attachés à leurs Actions, incluant le droit d'être admis et de voter aux Assemblées Générales. Le Conseil devra déterminer les exigences légales que devront refléter lesdits certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société devra procéder au paiement, par versement de dividendes, ou autre, au moyen d'espèce, d'actions ou de tout autre actif au Dépositaire ou au sous-dépositaire seulement, conformément à leurs instructions et un tel paiement aura pour conséquence de libérer la Société.

6.6 Sans préjudice des conditions de cession des Actions fongibles telles que prévues par l'Article 6.5 des Statuts, la cession des Actions nominatives devra se faire par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs agents, à la condition que ces derniers apportent la preuve qu'ils détiennent les pouvoirs nécessaires.

Aucune inscription ne pourra être faite dans le registre des Actionnaires et aucune notification de cession ne sera reconnue par la Société pendant la période commençant à partir du 5<sup>ème</sup> jour précédent la tenue de l'Assemblée Générale et se terminant au jour de ladite Assemblée Générale à moins que la Société fixe une période plus courte.

6.7 Le Conseil pourra prendre toutes les décisions qui seront nécessaires en relation avec une possible offre ou cotation des Actions de la Société sur un marché réglementé incluant entre autre la décision d'exécuter un contrat de garantie ainsi que la décision de procéder à une cotation et à l'enregistrement des Actions avec le système du Dépositaire. Ledit enregistrement pourra résulter de la conversion des Actions par une inscription en compte aussi longtemps que les Actions seront nominatives.

6.8 La Société reconnaîtra un seul détenteur par Action. Dans le cas d'une Action détenue par une ou plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à ladite Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant le propriétaire unique en relation avec la Société. La même règle s'appliquera dans le cas d'un conflit entre l'usufruitier et le nu-propriétaire d'une Action ou entre le constituant d'un gage et le bénéficiaire dudit gage.

6.9 Les montants non payés, le cas échéant, sur des Actions émises et en circulation pourra faire l'objet d'un appel à tout moment à la seule discrétion du Conseil, sous condition, toutefois, que ces appels se fassent pour toutes les Actions dans une même proportion et au même moment. Toute somme impayée sera automatiquement chargée d'intérêts en faveur de la Société au taux de dix (10) pour cent par an, calculé à partir de la date d'échéance du paiement.

6.10 La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

## Gestion - Surveillance

### Art. 7. Nomination et révocation d'Administrateurs.

7.1 La Société sera gérée par un Conseil composé de (i) cinq (5) membres au moins dans le cas où les Actions n'ont pas fait l'objet d'une OPI, trois d'entre eux au moins devront être des Administrateurs Non-Exécutifs et (ii) composé d'au moins sept membres à partir de l'Accomplissement de l'OPI, dont au moins quatre d'entre eux devront être des Administrateurs Non-Exécutifs. Ils seront élus par les Actionnaires pour une période se terminant à la quatrième (4<sup>ème</sup>) Assemblée Générale Annuelle suivant la date de leur nomination et pourront être réélus. Les Actionnaires détermineront également la rémunération des Administrateurs et la durée de leur mandat. Un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans raison et/ou remplacé à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale.

7.2 EB HOLDING aura le droit exclusif de désigner pour la nomination et la révocation par l'Assemblée Générale trois (3) personnes ou entités comme administrateurs de la Société si au moment d'une telle nomination ou révocation, EB HOLDING détient au moins 20% des droits de vote dans le capital social de la Société; ces Administrateurs seront désignés individuellement un «Administrateur A» et collectivement les «Administrateurs A».

Dans l'hypothèse où le pourcentage des droits de vote d'EB HOLDING serait inférieur à 20%, EB HOLDING perdrait son droit de désigner trois (3) Administrateurs A pour la nomination ou la révocation par l'Assemblée Générale. Dans ce cas, ces trois Administrateurs seront nommés par les Actionnaires représentant plus d'1% des droits de vote dans le capital social de la Société conformément à l'Article 7.4 des Statuts ci-dessous, étant entendu que ces trois Administrateurs ne devront pas obligatoirement avoir la qualité d'Administrateur Indépendant.

7.3 CASTING BRAKE aura le droit de désigner pour la nomination et la révocation par l'Assemblée Générale deux (2) personnes ou entités comme administrateurs de la Société si au moment d'une telle nomination ou révocation, EB HOLDING détient au moins 10% des droits de vote dans le capital social de la Société.

Dans l'hypothèse, où au moment de la nomination des Administrateurs, le pourcentage des droits de vote détenu par CASTING BRAKE est inférieur à 10% mais supérieur à 5% des droits de vote dans le capital social de la Société, CASTING BRAKE aura le droit exclusif de désigner pour la nomination et la révocation par l'Assemblée Générale une (1) personne ou entité en tant qu'Administrateur. Dans ce cas, un Administrateur supplémentaire sera désigné par les Actionnaires représentant plus d'1% des droits de vote du capital social de la Société conformément à l'article 7.4 ci-dessous, étant entendu qu'un tel Administrateur ne devra pas obligatoirement avoir la qualité d'Administrateur Indépendant.

Les Administrateurs désignés par CASTING BRAKE seront définis individuellement un «Administrateur B» et collectivement les «Administrateurs B».

Dans l'hypothèse où le pourcentage des droits de vote de CASTING BRAKE serait inférieur à 5%, CASTING BRAKE perdrait son droit de désigner tout Administrateur B pour la nomination ou la révocation par l'Assemblée Générale. Dans ce cas, ces Administrateurs seront désignés par les Actionnaires représentant plus d'1% des droits de vote dans le capital social de la Société conformément à l'Article 7.4 des Statuts ci-dessous, étant entendu que ces Administrateurs ne devront pas obligatoirement avoir la qualité d'Administrateur Indépendant.

7.4 Un ou plusieurs Actionnaires détenant au moins 1% des droits de vote du capital social de la Société auront le droit de désigner pour la nomination et la révocation par l'Assemblée Générale deux (2) personnes ou entités comme administrateurs de la Société si au moment d'une telle nomination ou révocation, ce ou ces Actionnaires détiennent au moins 1% des droits de vote dans le capital social de la Société; ces Administrateurs seront désignés individuellement un «Administrateur Indépendant» et collectivement les «Administrateurs Indépendants».

7.5 Le Conseil ne pourra pas être valablement constitué et ne pourra pas valablement se réunir jusqu'à ce que l'Assemblée Générale élise le nombre d'Administrateurs au sein des personnes désignées à cet effet conformément avec le présent Article 7.

7.6 Dans le cas d'une vacance dans la fonction d'un Administrateur pour cause de décès, retraite ou toute autre raison, les Administrateurs restants pourront nommer, par vote majoritaire - et dans le cas des Administrateurs A et Administrateurs B seulement, selon la proposition exclusive des détenteurs d'Actions qui ont désigné ces Administrateurs A et B vacants - sur proposition par les détenteurs de la catégorie d'Actions qui avait désigné un Administrateur dont le poste est devenu vacant, un Administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.

#### **Art. 8. Réunions du Conseil.**

8.1. Le Conseil nommera en son sein (i) un Administrateur en tant que président du Conseil (le «Président»), étant entendu que dans le cas où des Administrateurs A ont été nommés, le Président du Conseil devra être un Administrateur A; (ii) un ou plusieurs vice-président(s) et (iii) pourra choisir un secrétaire (le Secrétaire) ne devant pas obligatoirement être un membre du Conseil qui aura la responsabilité de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil et ceux des Assemblées Générales.

8.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou du vice-président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans la convocation à la réunion qui sera tenue, en principe, à Luxembourg.

8.3. Une notification écrite sur toute réunion du Conseil sera adressée à tous les Administrateurs au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour cette réunion, excepté en cas d'urgence; dans ce cas, la nature de ces circonstances sera indiquée brièvement dans les convocations à la réunion du Conseil.

8.4 Une convocation écrite n'est pas nécessaire lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés sur l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à une convocation écrite par chacun des Administrateurs que ce soit par lettre, télécopieur, câble, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne sont pas obligatoires pour des réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un plan adopté au préalable par une résolution du Conseil.

8.5 Chaque Administrateur pourra agir dans toute réunion du Conseil en désignant par écrit, que ce soit par lettre, télécopieur, câble, télégramme ou télex, un autre Administrateur comme son représentant, étant entendu qu'un Administrateur ne pourra pas représenter plus d'un Administrateur.

8.6 Tout Administrateur qui participe à une réunion du Conseil au moyens de procédés de communication (incluant un téléphone ou une vidéo conférence) permettant à cet Administrateur d'être identifié et à tous les Administrateurs présents à la réunion (en personne, par procuration, ou au moyen d'un procédé de communication) d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs à tout instant, doit être considéré comme présent en personne à cette réunion et doit être pris en compte pour le calcul du quorum et doit être en droit de voter sur tous les sujets discutés lors de la réunion. Une réunion tenue de cette manière doit être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Les Administrateurs qui participent à une réunion du Conseil au moyen d'un procédé de communication devront ratifier leur vote en signant une copie des minutes de la réunion.

8.7 Conformément à l'Article 8.8 ci-dessous, le Conseil ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée dans une réunion du Conseil. Au cas où le nombre de voix pour ou contre une résolution devait être égal dans une réunion, le Président de la réunion aura la voix prépondérante.

8.8 Les résolutions du Conseil relatives à:

- toute proposition à l'Assemblée Générale concernant la nomination du réviseur d'entreprise;
- toute transaction entre la Société et les Administrateurs, les Actionnaires significatifs, les Actionnaires ayant une représentation au Conseil et toutes autres personnes concernées;
- toute augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé conformément à l'article 5.4 des Statuts et toute décision pour limiter ou exclure le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants conformément avec l'article 5.4 des Statuts;

requièrent l'approbation à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion, étant entendu que la majorité doit inclure le vote d'au moins un Administrateur Indépendant (quand le nombre des Administrateurs Indépendants du Conseil n'est pas supérieur à 2) et deux Administrateurs Indépendants ( que le nombre des Administrateurs Indépendants est supérieur à 2).

8.9 Les résolutions du Conseil relatives à la rémunération des Officiers Seniors requièrent l'approbation par la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil étant entendu que la majorité inclue celle des Administrateurs Non-Exécutifs et le vote d'au moins un Administrateur Indépendant.

8.10. En dépit de ce qui précède, une résolution du Conseil pourra également être adoptée par écrit. Cette résolution consistera en un ou plusieurs documents contenant les décisions et sera signée par chacun des Administrateurs (résolution circulaire). La date de cette résolution sera celle de la dernière signature.

#### **Art. 9. Procès-verbaux de réunions du Conseil.**

9.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil devront être signés par le Président qui aura présidé à cette réunion, ou par le vice-président ou par deux Administrateurs de la Société.

9.2 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le vice-président ou par un des Administrateurs de la Société.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Conseil.**

10.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour faire ou initier tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil.

10.2 Les domaines suivants sont de la compétence exclusive du Conseil et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une délégation au Directeur Général, à un ou plusieurs membres du Conseil ou à toute personne ou entités:

(i) approbation du budget annuel, du plan des dépenses annuelles en capitaux, du plan opérationnel annuel et du plan de business à long terme de la Société et de ses filiales;

(ii) approbation de nouveaux projets de business;

(iii) Investissement et désinvestissement dans des actifs/valeurs mobilières non compris dans le budget annuel approuvé excédant (i) 250.000,- euros s'ils font partie de la conduite ordinaire des affaires de la Société ou (ii) 125.000,- euros s'ils sont à l'extérieur de la conduite normale des affaires de la Société;

(iv) acquisition des actions d'une autre société;

(v) cession des actions des filiales, incluant la cession des actions des Entités d'Exploitation;

(vi) Approbation des dépenses, endettements, responsabilités, mise en place d'hypothèque/garantie, et conclusion/ extinction de contrats conclu à l'extérieur du budget annuel approuvé excédant (i) 250.000,- euros si à l'intérieur de la conduite normale des affaires de la Société et (ii) 125.000,- euros si à l'extérieur de la conduite normale des affaires de la Société;

(vii) conclusion et extinction de joint venture ou d'agissement en tant qu'associé dans des sociétés en nom collectif ou des sociétés en commandite simple;

(viii) constitution de filiales;

(ix) proposition à l'Assemblée Générale or décisions de convoquer l'Assemblée Générale en ce qui concerne des sujets tels que la liquidation, la fusion, la dissolution, la réduction de capital, le rachat d'actions, la distribution de dividendes, et la modification des Statuts;

(x) conclusion ou extinction de tout contrat conclu avec des conseillers professionnels pour la Société et ces filiales dont la valeur excède 100.000,- euros;

(xi) acceptation si applicable du règlement intérieur du Conseil ou du règlement intérieur de l'Assemblée Générale;

(xii) nomination/révocation des Officiers Seniors sur proposition exclusive du Directeur Général;

(xiii) approbation de la rémunération des Officiers Seniors de la Société sur proposition exclusive du Directeur Générale;

(xiv) approbation des structures d'organisation et des lignes de reporting entre la Société et ces filiales de la Société et entre les filiales;

(xv) nomination formelle, si applicable, du directeur général des filiales de la Société, étant entendu que les décisions relatives à la nomination, révocation et rémunération dudit directeur général des filiales de la Société sont de la compétence du Directeur Général;

(xvi) approbation d'un POSA pour tout salarié/officier de la Société ou du Groupe, étant entendu que les bénéficiaires du POSA doivent être exclusivement désignés par le Directeur Général;

(xvii) approbation de toute transaction entreprise par la Société avec le Conseil, les Actionnaires significatifs, les Actionnaires ayant une représentation au Conseil et toute personne concernée et;

(xviii) toute décision devant être votée aux assemblées générales des actionnaires des filiales de la Société.

10.3 La Société sera liée envers les tiers par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs, dont l'un devra être obligatoirement un Administrateur Non-Exécutif et l'autre un Administrateur A ou un Administrateur B dans tous do-



maines ou (ii) dans l'hypothèse où il n'y a ni Administrateur A, ni Administrateur B par la signature conjointe de deux Administrateurs dont l'un devra être un Administrateur Non-Exécutif ou (iii) par la signature individuelle d'un Administrateur ou de toute autre personne dans le cas d'une délégation conformément à l'Article 11.1 ou à l'article 11.4 des Statuts.

#### **11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs Administrateurs à l'exception des domaines définis à l'Article 10.2. il peut également désigner d'autres mandataires (autres que des Administrateurs) pour des transactions déterminées et révoquer de telle désignation à tout moment et peut également déléguer tous pouvoirs spéciaux ou tous mandats spéciaux à toute personne.

11.2 Le Conseil élira parmi les Administrateurs le Directeur-Général, étant entendu que cet Administrateur ne pourra pas exercer à la fois la fonction de Président et celle de Directeur- Général.

11.3 A l'exception des domaines spécifiquement réservés au Conseil tels que définis à l'Article 10.2 des Statuts, le Conseil pourra déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société au Directeur Général»

11.4 La Société sera liée envers les tiers par la signature individuelle du Directeur-Général de la Société en ce qui concerne les matières qui lui ont été déléguées.

11.5 Le Directeur Général devra garder dûment informé le Conseil sur tout point de business ou sur les développements sociaux de la Société et de ses filiales et sur toutes décisions importantes prises par ses pouvoirs pour représenter la Société et sur les décisions de business ou sociales des filiales telles qu'indiquées à l'article 10.2 (i) à (xv), (xvi) et (xviii).

11.6 Le Directeur Général dans l'accomplissement de la gestion journalière de la Société, devra être assisté par un comité de gestion composé d'Officier Seniors de la Société, nommés par le Conseil conformément à l'article 11.1 des Statuts. Le règlement intérieur du comité de gestion devra être décidé par le Directeur Général.

#### **Art. 12. Conflit d'intérêts.**

12.1. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou cadres de la Société détiennent un intérêt dans cette autre société ou entreprise, ou en est/sont administrateur(s), associé(s), cadre(s) ou employé(s).

12.2 Un Administrateur ou cadre de la Société avec fonction d'administrateur, cadre ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la seule raison de cette affiliation avec telle autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec ces contrats ou autres affaires.

12.3 Au cas où un Administrateur de la Société a un intérêt personnel et opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur sera tenu d'informer le Conseil de pareil intérêt personnel et opposé, et il ne pourra délibérer ou voter en relation avec cette transaction; il sera fait rapport de pareille transaction ainsi que de l'intérêt que porte l'administrateur en question dans cette transaction à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera cette transaction.

12.4. Le Directeur Général devra s'abstenir de voter sur les sujets concernant l'élection, la révocation ou la compensation de tout Officier Senior nommé conformément aux articles 11.1 et 11.6.

**Art. 13. Le Comité d'Audit.** Le Conseil peut établir un comité d'audit pour être déchargé de ses responsabilités en matière de reporting financier, de contrôle interne et des risques de gestion, lequel devra être composé d'Administrateur Non-Exécutif et d'au moins un Administrateur Indépendant.

#### **Art. 14. Réviseurs d'Entreprise.**

14.1 Les activités de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise. Le ou les réviseur(s) d'entreprise sera/seront élu(s) pour un durée de six (6) ans au maximum et pourront être réélus.

14.2 Le ou les réviseur(s) d'entreprise seront élus par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) d'entreprise pourra/pourront être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

### **Assemblées Générales des Actionnaires**

**Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires. Elle aura les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### **Art. 16. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.**

16.1 L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre lieu dans la municipalité du siège social suivant ce qui sera indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième mardi de juin et au plus tard le 30 juin à 11h, heure locale.

16.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant. L'Assemblée Générale Annuelle pourra être tenue à l'étranger si d'après l'opinion souveraine et définitive du Conseil des circonstances exceptionnelles l'exigent.

16.3 D'autres Assemblées Générales pourront être tenues aux lieux et heures suivant ce qui est spécifié dans les convocations à ces Assemblées Générales.

#### **Art. 17. Débats - Vote.**

17.1 Les Assemblées Générales se réuniront sur convocation du Conseil ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, sur convocation de deux Administrateurs agissant conjointement.

Une Assemblée Générale devra être convoquée sur requête écrite d'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit. Dans ce cas, les Actionnaires concernés devront indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans la requête écrite et l'Assemblée Générale sera convoquée dans un délai d'un (1) mois qui suivra cette requête.

17.2 Les notifications de la tenue de l'Assemblée Générale devront contenir l'ordre du jour, l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale et devront être faites par annonces publiées deux fois à huit jours d'intervalles et en ce qui concerne la deuxième annonce au moins douze (12) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois.

Dans l'hypothèse où les Actions sont émises par la forme nominative, l'avis de notification d'une Assemblée Générale ne pourra être faite que par lettre recommandée adressée à chacun des Actionnaires douze (12) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale. Si les lettres ont été envoyées aux Actionnaires nominatifs alors que les avis de notification ont été publiés conformément au premier paragraphe du présent article 17.2, ces lettres n'auront pas besoin d'être recommandées.

17.3 Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins 10% du capital social de la Société sera(ont) en droit de demander l'inscription d'un ou plus sujets à l'ordre du jour à toute Assemblée Générale. Une telle requête devra être notifiée au moyen d'une lettre recommandée au siège social de la Société cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

17.4 Dans le cas où les Actions sont tenues au nom des Actionnaires par un Dépositaire ou un sous-dépositaire, tel que défini à l'Article 6 des présents Statuts, chaque Actionnaire exercera ces droits attachés à ses Actions et en particulier participera et votera à l'Assemblée Générale de la Société, sur présentation d'un certificat émis par le Dépositaire, détenteur des Actions, certifiant le nombre des Actions inscrites sur le compte au nom de l'Actionnaire concerné (le «Certificat»).

17.5 Chaque actionnaire pourra agir dans toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex une autre personne comme son représentant, actionnaire ou non.

Tout Actionnaire qui vote par correspondance au moyen d'un formulaire indiquant si le vote est positif ou négatif ou s'il s'agit d'une abstention doit être pris en compte pour le calcul du quorum à l'Assemblée Générale. Le Conseil devra déterminer la forme de ce formulaire. Ce formulaire devra être reçu au siège social de la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

17.6 Le Certificat défini à l'Article 17.4 devra être complété au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale avec la Société, au siège social ou à l'adresse incluse dans l'avis de notification ou, dans le cas où les Actions sont cotées sur un marché réglementé étranger, avec un agent de la Société établi dans le pays de la cotation et désigné dans l'avis de notification. Dans l'hypothèse où le vote des Actionnaires est fait au moyen d'une procuration, ce dernier devra déposer sa procuration dans la même période au siège social de la Société ou avec tout agent local de la Société dûment autorisé à recevoir ces procurations.

17.7 Le Conseil pourra déterminer toutes autres conditions à remplir pour pouvoir participer à une Assemblée Générale.

17.8 Chaque action donne droit à une (1) voix à son détenteur.

17.9 S'il n'est pas exigé autrement par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les présents Statuts, les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées par la majorité simple des Actionnaires votants et présents, sans conditions de quorum.

17.10 Les domaines suivants requièrent l'approbation de l'Assemblée Générale conformément aux obligations de quorum et de majorité telles que définies aux Articles 17.11 et 17.12:

- changer la nature des affaires dirigées par la Société ou une autre des Entités d'Exploitation;
- compléter ou modifier les Statuts;
- dissoudre, clôturer ou disposer des Entités d'Exploitation; et
- dissoudre ou liquider une des Entités d'Exploitation.

17.11 Conformément à l'Article 17.9, une Assemblée Générale extraordinaire convoquée aux fins d'approuver une modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si 50% du capital social souscrit est représenté à la réunion et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts.

17.12 Si le quorum défini à l'Article 17.11 n'est pas rempli, une deuxième Assemblée Générale sera réunie de la manière prescrite par les Statuts, par des convocations publiées deux fois avec un intervalle d'au moins quinze jours et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial, et dans deux quotidiens luxembourgeois. Cette lettre de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée pourra

valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital social représenté. Pour être adoptées, les résolutions doivent être votées dans les deux Assemblées par au moins 75% (soixante quinze pour cent) des Actionnaires présents ou représentés.

17.13 L'Assemblée Générale à la demande d'un Actionnaire ne sera pas autorisée à supprimer ou modifier une des résolutions indiquées dans l'ordre du jour sans le consentement unanime de tous les Actionnaires de la Société, représentant 100% du capital social de la Société.

17.14 Avant de commencer à délibérer, le président de l'Assemblée Générale nommera un secrétaire et les Actionnaires présents ou représentés à cette Assemblée Générale désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le désire.

Toutefois, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou autrement seront signés par le Président du Conseil, le vice-président ou par deux Administrateurs.

**Art. 18. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine au 31 décembre.

**Art. 19. Comptes annuels.**

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, le Conseil établira les comptes annuels de la Société dans la forme prescrite par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

19.2 Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil soumettra le bilan et le compte des pertes et profits de la Société, ensemble avec son rapport et d'autres documents éventuellement requis par la loi, au réviseur d'entreprise qui établira alors son rapport.

19.3 Au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, le bilan, le compte des pertes et profits, le rapport du Conseil, celui du réviseur d'entreprise et tous autres documents prescrits par la Loi sur les Sociétés Commerciales seront déposés au siège de la Société où ils seront disponibles pour consultation par les Actionnaires pendant les heures de bureau.

**Art. 20. Distribution des bénéfices.**

20.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, dépréciations et provisions pour frais conditionnels passés ou futurs suivant ce que détermine le Conseil représente le bénéfice net.

20.2 Chaque année, cinq (5) pour cent du bénéfice net seront dotés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand la réserve légale aura atteint un dixième du capital social émis.

20.3 Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'Assemblée Générale.

20.4 Les dividendes éventuellement à payer seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

20.5 Des dividendes intérimaires peuvent être payés par le Conseil dans les limites des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

20.6 L'Assemblée Générale pourra décider d'affecter les bénéfices et réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Dissolution.** La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 22. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, statuant comme en matière de modification des Statuts, déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et fixera leurs pouvoirs.

**Art. 23. Disposition générale.** Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts seront déterminés conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

### Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à six mille euros.

Rien d'autre n'est à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Maher, C. Marc, L. Aherne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, Relation: LAC/2007/2361. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007040090/211/1136.

(070053985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

**REIM EuroCore Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.550.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.665.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of January,  
Before, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. BNP PARIBAS IMMOBILIER, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, with its registered office at 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris (France), having a registered capital of EUR 11,725,472.- and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 692.012.180, being the holder of 5,000 (five thousand) class A shares of the corporate capital of REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.,

represented by Mr Laurent Schummer, avocat, residing at Luxembourg;

by virtue of a proxy given at Paris (France), on 26 January 2007, and

2. BNP PARIBAS, a société anonyme à conseil d'administration governed by the laws of France, with its registered office at 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris (France), having a registered capital of EUR 1,860,934,954.- and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 662.042.449, being the holder of 5,000 (five thousand) class B shares of the corporate capital of REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.,

represented by Monsieur Laurent Schummer, prenamed,

by virtue of a proxy given on 26 January 2007.

These proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing persons, acting in above stated capacity, have requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing parties represent the whole corporate capital of REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered under the number R.C.S. Luxembourg B 117.665, with a corporate capital of EUR 250,000.-, hereinafter referred to as the «Company», incorporated by a deed of the undersigned notary of 4 July 2006, published in the Mémorial C number 1707 of 13 September 2006, p. 81909. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 21 December 2006 not published yet.

II. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of one million three hundred thousand euros (EUR 1,300,000.-) in order to raise it from its present amount of two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000.-) to an amount of one million five hundred fifty thousand euros (EUR 1,550,000.-), by the creation and the issue of twenty-six thousand (26,000) new class A shares and twenty-six thousand (26,000) new class B shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share, having the same rights attached as the existing class A and class B shares and entitling to dividends as from the day of the present resolutions.

2. To accept the subscription for the twenty-six thousand (26,000) new class A shares by BNP PARIBAS IMMOBILIER of 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris (France), and the twenty-six thousand (26,000) new class B shares by BNP PARIBAS of 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris (France), acting in their capacity of subscribers, and to fully pay the nominal value of the said shares as well as an aggregate share premium of one million three hundred thousand euros (EUR 1,300,000.-) by a contribution in cash.

3. To amend the article 5 (Subscribed Capital), paragraph 1, of the articles of incorporation to reflect the proposed capital increase.

4. Miscellaneous.

declaring that no convening notices were necessary, have requested the undersigned notary to document that the shareholder have resolved unanimously the following:

*First resolution*

The shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of one million three hundred thousand euros (EUR 1,300,000.-) in order to raise it from its present amount of two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000.-) to an amount of one million five hundred fifty thousand euros (EUR 1,550,000.-), by the creation and the issue of twenty-six thousand (26,000) new class A shares and twenty-six thousand (26,000) new class B shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share, having the same rights attached as the existing class A and class B shares and entitling to dividends as from the day of the present resolutions.

*Subscription - Payment*

Thereupon, BNP PARIBAS IMMOBILIER, prenamed, represented as above stated, acting in its capacity of subscriber, declared to subscribe for the twenty-six thousand (26,000) new class A shares, and BNP PARIBAS, prenamed, represented as above stated, acting in its capacity of subscriber, declared to subscribe for the twenty-six thousand (26,000) new class B shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and to fully pay the nominal value of the said shares as well as an aggregate share premium of one million three hundred thousand euros (EUR 1,300,000.-) by contribution in cash.

The amount of two million six hundred thousand euros (EUR 2,600,000.-) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states it explicitly.

*Second resolution*

Thereupon, the shareholders resolved to accept the above referred subscription and payment the twenty-six thousand (26,000) new class A shares by BNP PARIBAS IMMOBILIER of 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris (France), and the twenty-six thousand (26,000) new class B shares by BNP PARIBAS 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris (France) to themselves respectively in their capacity of subscribers.

*Third resolution*

The shareholders resolved to amend the article 5, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions and resolved that article 5, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at one million five hundred fifty thousand Euros (EUR 1,550,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares (the «Class A Shares») and thirty-one thousand (31,000) class B shares (the «Class B Shares»), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

The other paragraph of this article 5 of the Company's articles of incorporation remains unchanged.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment of its articles of incorporation are estimated at approximately twenty-nine thousand euros (EUR 29,000.-).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. BNP PARIBAS IMMOBILIER, une société par actions simplifiée régie par le droit français, ayant son siège social au 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris (France), avec un capital social de 11.725.472,- euros et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692.012.180, titulaire de 5.000 (cinq mille) parts sociales de catégorie A dans le capital social de REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.,

représentée par Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,



en vertu d'une procuration de pouvoirs donnée à Paris (France), le 26 janvier 2007, et

2. BNP PARIBAS, une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français, ayant son siège social au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris (France), avec un capital social de 1.860.934.954,- euros immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 662.042.449, titulaire de 5.000 (cinq mille) parts sociales de catégorie B dans le capital social de REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.,

représentée par Monsieur Laurent Schummer, prénommé,

en vertu d'une procuration de pouvoirs donnée le 26 janvier 2007,

Lesquelles procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexes au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en leur qualité mentionnée ci-avant, ont requis au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparant représentent la totalité du capital social de REIM EuroCore MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 117.665, avec un capital social de 250.000,- euros, ci-après définie par la «Société», constituée par un acte établi par le notaire soussigné le 4 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1707 daté du 13 septembre 2006, p. 81909. Les statuts ont été modifiés le pour la dernière fois par acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2006, non encore publié.

II. Les parties comparantes, représentées comme mentionnée ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de un million trois cent mille euros (1.300.000,- €) afin de porter le montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) à un montant de un million cinq cent cinquante mille euros (1.550.000,- €), par la création et l'émission de vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, et de vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A et de catégorie B existantes et ayant droit aux dividendes à compter du jour des présentes résolutions.

2. Acceptation de la souscription aux vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie A pour le compte de BNP PARIBAS IMMOBILIER sis au 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017 Paris (France) et de vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie B pour le compte de BNP PARIBAS sis au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris (France), agissant en leur qualité de souscripteurs, et de libérer l'intégralité du montant nominal de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission totale de un million trois cent mille euros (1.300.000€) avec paiement intégral par un apport en espèces.

3. Modifier l'article 5 (Capital Social), paragraphe 1<sup>er</sup>, des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital social proposée.

4. Divers.

déclarant que des convocations n'étaient pas nécessaires, ont requis du notaire soussigné d'acter que le associés ont décidé unanimement ce qui suit:

#### *Première résolution*

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million trois cent mille euros (1.300.000,- €) afin de porter le montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) à un montant de un million cinq cent cinquante mille euros (1.550.000,- €), par la création et la libération de vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, et de vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales de catégorie A et de catégorie B existantes et ayant droit aux dividendes à compter du jour des présentes résolutions.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, (i) BNP PARIBAS IMMOBILIER, précitée, représentée comme mentionné ci-dessus, agissant en sa capacité de souscripteur, a déclaré souscrire aux vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie A et (ii) BNP PARIBAS, précitée, représentée comme mentionné ci-dessus, agissant en sa qualité de souscripteur, a déclaré souscrire aux vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) par part sociale, et ont déclaré libérer intégralement la valeur nominale desdites parts sociales nouvelles ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total d'un million trois cents mille euros (1.300.000,- €) par un apport en espèces.

Le montant de deux millions six cent mille euros (2.600.000,- €) est dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, lequel le déclare expressément.

#### *Deuxième résolution*

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements des vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie A pour le compte de BNP PARIBAS IMMOBILIER sis au 13, boulevard du Fort de Vaux, 75017

Paris (France) et des vingt-six mille (26.000) nouvelles parts sociales de catégorie B pour le compte de BNP PARIBAS sis au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris (France), et se les attribuent respectivement pour leur propre compte en agissant en leur qualité de souscripteurs.

*Troisième résolution*

Les associés ont décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et ont décidé que l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société sera rédigé désormais comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à un million cinq cent cinquante mille Euros (1.550.000,- EUR) divisé en trente et une mille (31.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et trente et une mille (31.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), chaque part sociale étant entièrement libérée.»

L'autre paragraphe de cet article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à vingt neuf mille euros (29.000,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157S, fol. 67, case 9. — Reçu 26.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007037138/220/184.

(070033022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Novera Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Novera Macquarie Renewable Energy S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.991.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOVERA MACQUARIE RENEWABLE ENERGY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 107.991, incorporated by deed enacted on the 22nd of April 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 960 of September 29, 2005 (page 46072) and whose articles have never been amended.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundreds) Ordinary Shares, each of them of EUR 25.- (twenty-five euro), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into NOVERA ENERGY S.à r.l.

2.- Amendment of Article 1 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the title of the corporation, from NOVERA MACQUARIE RENEWABLE ENERGY S.à r.l. into NOVERA ENERGY S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article one of the Articles of Incorporation, to read as follows:

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name NOVERA ENERGY S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme NOVERA MACQUARIE RENEWABLE ENERGY S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.991, constituée suivant acte reçu le 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 960 du 29 septembre 2005 (page 46072) et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en NOVERA ENERGY S.à r.l.

2.- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de NOVERA MACQUARIE RENEWABLE ENERGY S.à r.l. en NOVERA ENERGY S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination NOVERA ENERGY S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 31CS, fol. 78, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037089/211/90.

(070033316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Ferma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.120.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
des actionnaires tenue au siège social en date du 27 novembre 2006*

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Buzzi Maria-Silvia démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
FERMA S.A.  
V. Arno'  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007004089/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

---

**DNS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6975 Rameldange, 39, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 93.791.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2006.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007037059/4170/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00979. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00980. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00982. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070002813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

**Choco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 64.930.

Le bilan au 31 décembre 2003 et le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007020967/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05324. - Reçu 36 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070009205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Société Luxembourgeoise d'information scientifique et technique, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 7.857.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031955/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09876. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070027620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

---

**ECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.467.

In the year two thousand six, on the twenty-first day of December.

Before Maître Henry Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.724 (the «Shareholder») acting in its capacity as management company of Euro Zone, a compartment of UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND,

hereby represented by Mr Pierre Reuter, attorney at law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 5 December 2006 given by André Spahni, a duly elected director of the Shareholder.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of ECH S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand two



hundred and forty (1,240) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) having its registered office at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated under the form of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 17 June 2005, published in the Mémorial C of 28 November 2005, and converted into a public limited liability company («société anonyme»), by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 15 November 2006, published in the Mémorial C of 24 November 2006, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 109.467 (the «Company»), requested the undersigned notary to document the following.

#### *Preamble*

The Company and ECH LUXEMBOURG 1 S.A. (ECH LUXEMBOURG 1) have signed a merger proposal (the «Merger Proposal») before Maître Hellinckx, on 15 November 2006, in accordance with article 278 and following of the law of 10 August 1915, on commercial companies (the «1915 Law»).

The Merger Proposal has been published in the Mémorial C n ° 2205 of 24 November 2006.

In accordance with the Merger Proposal the merger between the Company and ECH LUXEMBOURG 1 (the «Merger») shall become automatically effective on 27 December 2006 (the «Effective Date»).

Pursuant to Article 279 (c) of the 1915 Law and to Article 10 of the Merger Proposal, the Shareholder is entitled, before the Effective Date, to oppose the Merger.

The Shareholder has thereupon adopted the following resolution:

#### *Sole resolution*

The Shareholder resolved to oppose to the Merger, with the consequence that the Merger will not become effective on the Effective Date.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,000.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR), ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 104.724 (l'«Actionnaire»), agissant en sa capacité de société de gestion de Euro Zone, compartiment de UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND,

représentée par Monsieur Pierre Reuter, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 5 décembre 2006 par André Spahni, administrateur dûment élu de l'Actionnaire.

Ladite procuration signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de ECH S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en mille deux cents quarante (1.240) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée sous forme de Société à responsabilité limitée par acte de Maître Henri Hellinckx, nommé plus haut, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C du 28 novembre 2005, convertie en Société Anonyme par acte de Maître Henri Hellinckx, nommé plus haut, daté du 15 novembre 2006 publié au Mémorial C du 24 novembre 2006, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 109.467 (la «Société»), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

#### *Préambule*

La Société et ECH LUXEMBOURG 1 S.A. (ECH LUXEMBOURG 1) a signé un projet de fusion (le «Projet de Fusion») devant Maître Hellinckx, le 15 novembre 2006 conformément à l'article 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

Le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C n ° 2205 du 24 novembre 2006.

Conformément au Projet de Fusion la fusion entre la Société et ECH LUXEMBOURG 1 (la «Fusion») prendra automatiquement effet le 27 décembre 2006 (la «Date d'Effet»).

Aux termes des dispositions de l'article 279 (c) de la Loi de 1915 et de l'article 10 du Projet de Fusion, l'Actionnaire est en droit, avant la Date Effective, de s'opposer à la Fusion.

L'Actionnaire a ainsi adopté la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Actionnaire décide de s'opposer à la Fusion, en conséquence de quoi la Fusion ne prendra pas effet à la Date d'Effet.

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Reuter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 54, case 8. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007037580/242/97.

(070033796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Cryologic Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.450.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TCL HOLDING AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Landskronavagen 25A, S3-252 32, Helsingborg, Sweden, and

ProLogis SERVICES S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

both here represented by Maître Michèle Kemp, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 85.450), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger residing in Luxembourg on 20 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 647, on 25 April 2002. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg on 26 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 184, on 1 March 2005.

The appearing parties representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders having reviewed the interim financial statements of the Company as at 21 December 2006 decide to reduce the subscribed share capital of the Company from forty-nine million nine hundred and eighty-three thousand euros (EUR 49,983,000.-) to thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) by cancellation of forty-nine thousand nine hundred and seventy (49,970) shares held by TCL HOLDING AB in order (i) to offset losses of the Company amounting to fifteen million one hundred and twenty-four thousand eight hundred and seventy-two euros (EUR 15,124,872.-) and (ii) to make a distribution of thirty-four million eight hundred and forty-five thousand one hundred and twenty-eight euros (EUR

34,845,128.-) to TCL HOLDING AB. The shareholders acknowledge and confirm the availability of the capital to proceed to such a reduction.

The interim financial statements of the Company as at 21 December 2006, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) represented thirteen (13) shares of a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.»

*Third resolution*

The shareholders decide to confer all powers to the Company's board of managers to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares, including, for example, effectuating payment to the shareholders.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

TCL HOLDING AB, une société constituée et existant sous les lois de Suède, ayant son siège social à Landskronavagen 25A, S3-252 32, Helsingborg, Suède, et

ProLogis SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

toutes deux représentées par Maître Michèle Kemp, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé donnée.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associées de CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 85.450), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 647 du 25 avril 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 184 du 1<sup>er</sup> mars 2005.

Lesquelles comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées ayant revu les comptes intermédiaires de la Société au 21 décembre 2006 décident de réduire le capital social souscrit de la Société de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros (49.983.000,- EUR) à treize mille euros (13.000,- EUR) par l'annulation de quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (49.970) parts sociales détenues par TCL HOLDING AB afin (i) d'apurer les pertes de la Société s'élevant à quinze millions cent vingt-quatre mille huit cent soixante-douze euros (15.124.872,- EUR) et (ii) de faire une distribution de trente-quatre millions huit cent quarante-cinq mille cent vingt-huit euros (34.845.128,- EUR) à TCL HOLDING AB. Les associées constatent et confirment la disponibilité du capital afin de procéder à cette réduction.

Les comptes intermédiaires de la Société au 21 décembre 2006 resteront, après avoir été paraphés ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire, annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associées décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) représentée par treize (13) parts sociales, de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

### Troisième résolution

Les associées décident de donner pouvoir au conseil de gérance aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales telle que, par exemple, effectuer le paiement aux associées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kemp, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 98, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007037140/202/104.

(070033043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

### **EuroSignCard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.978.

### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE e-Commerce, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis

1. Que la société anonyme EUROSIGNCARD S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 70.978, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n ° 773 du 18 octobre 1999.

2. Que le capital social de la société anonyme EUROSIGNCARD S.A. s'élève actuellement à EUR 232.500,- représenté par 15.500 actions de catégorie A et 7.750 actions de catégorie B de EUR 10,- chacune, entièrement libérées.

3. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme EUROSIGNCARD S.A.

4. Que par la présente, la soussignée prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme EUROSIGNCARD S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 16, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037322/211/47.

(070034019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Varinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.596.

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VARINVEST HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 612 du 28 août 2000, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant reçu par le notaire précité en date du 14 septembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 du 12 février 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.596.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.



### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Elle appelle à ces fonctions, Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Frantz Seimetz.

### Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est close.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hénoumont, S. Ortwerth, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 février 2007, REM 2007/310. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037144/5770/66.

(070033083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

### **Master Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 16.599.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MASTER HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 9 avril 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 18 juillet 1979, statuts modifiés suivant acte du même notaire le 6 décembre 1979, publié au Mémorial C de 1980 page 11.236, suivant actes du notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg le 30 avril 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 19526, 12 octobre 2000 publié au Mémorial C de 2001 page 12.251 et 18 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Mc Gaw, Avocat, demeurant à 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Spaziani, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision concernant la conversion du capital social actuel de la Société de USD 750.000,- en euros, conformément au taux de change officiel USD/EUR.

2. Modification de l'article 5 a) des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises.

3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social actuel de la Société de sept cent cinquante mille US dollars (USD 750.000,-) en euros, conformément au taux de change officiel de la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG à la date du 22 décembre 2006 (c'est à dire USD 1,- = EUR 0,7608), avec suppression de la valeur nominale des actions.

Le capital obtenu après conversion s'élève à cinq cent soixante-dix mille six cent deux euros et cinquante-six cents (EUR 570.602,56).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5 a) des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** a) Le capital social émis de la Société s'élève à cinq cent soixante-dix mille six cent deux euros et cinquante-six cents (EUR 570.602,56), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions, sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Mc Gaw, N. Spaziani, I. Pairon, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007, REM 2007/47. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037145/5770/59.

(070033085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Capital Airwings One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.476.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

La société FILTRADE Inc., une société constituée et existante selon le droit Panama, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, PO Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Panama et immatriculée sous le numéro 479020/746487 ici représentée par Mademoiselle Nathalie Spaziani en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 21 novembre 2006.

Ladite procuration est annexée à l'acte de constitution de la Société signé à Luxembourg le 1<sup>er</sup> décembre 2006 (l'Acte).

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que:

- l'Acte de constitution de la société du 1<sup>er</sup> décembre 2006 reçu par le notaire instrumentant comportait une erreur matérielle, en ce que l'article 8a) de la version anglaise des statuts n'est pas complet.

- l'Associé déclare dès lors son intention de rectifier ladite erreur matérielle dans l'Acte et qu'en conséquence, l'article 8a) doit se lire comme suit, dans la version anglaise du texte:

« **Art. 8. General meetings of shareholders.**

a) The annual General Meeting shall be held on the last Thursday of June at 10 a.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Spaziani, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 janvier 2007, REM 2007/214. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037146/5770/34.

(070033092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**BSPEL (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 762.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.777.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, a closed-end company incorporated in Guernsey, having its registered office at HSBC Private Banking Building, Rue du Pré, St Peter Port, Guernsey GY1 1LU, and registered with the records of the Island of Guernsey under number 43107,

here represented by Ms. Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on January 16, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of BSPEL (LUX) S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is under process, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, on January 3rd, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of seven hundred fifty thousand Euro (€ 750,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to seven hundred sixty-two thousand five hundred Euro (€ 762,500.-) by creation and issue of thirty thousand (30,000) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe to the thirty thousand (30,000) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of seven hundred fifty thousand Euro (€ 750,000.-) by contribution in cash in the same amount.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at seven hundred sixty-two thousand five hundred Euro (€ 762,500.-) represented by thirty thousand five hundred (30,500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately ten thousand Euro (€ 10,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, une société d'investissement à capital fixe («closed-end company»), créée à Guernesey, ayant son siège social à HSBC Private Banking Building, Rue du Pré, St Peter Port, GY1 1LU Guernesey, et enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de l'île de Guernesey sous le numéro 43107,

ici représentée par Mademoiselle Marie Amet-Hermès, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination BSPPEL (LUX) S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante mille Euro (€ 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à sept cent soixante-deux mille cinq cents Euro (€ 762.500,-) par la création et l'émission de trente mille (30.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux trente mille (30.000) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de sept cent cinquante mille Euro (€ 750.000,-) par apport en numéraire du même montant.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent soixante-deux mille cinq cents Euro (€ 762.500,-) représenté par trente mille cinq cents (30.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille Euro (€ 10.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Amet-Hermès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 56, case 8. — Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037231/211/94.

(070033335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.145.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour ORGANIK LUXEMBOURG S.A.

C. Speecke

Administrateur

Référence de publication: 2007037444/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00773. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Sudimolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 88.390.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1407 du 28 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUDIMOLUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007037452/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00244. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Cofisul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 88.401.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1409 du 28 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFISUL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007037453/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00246. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Green Fox Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 89.269.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 27 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1629 du 13 novembre 2002.



Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GREEN FOX FINANCING S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures*

Référence de publication: 2007037454/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00248. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 113.078.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2007.

*Pour copie conforme  
Pour la société  
Pour Maître J. Seckler  
Notaire  
Par délégation M. Goeres*

Référence de publication: 2007037728/231/15.

(070034127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Economia G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8151 Bridel, 85, rue de Schoenfels.  
R.C.S. Luxembourg B 74.378.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendunddrei, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtwohnsitz zu Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Prof. Dr. Hans-Ulrich Damm, Wirtschaftsberater, wohnhaft in L-8151 Bridel, 85, rue Schoenfels.

Der Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ECONOMIA, GmbH, mit Sitz in L-8251 Bridel, 85, rue Schoenfels, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger mit dem Amtwohnsitz in Luxemburg, am 18. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 388 vom 30. Mai 2000 und deren Statuten bis jetzt nicht abgeändert wurden.

Das Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert-fünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euros (EUR 100,-).

Der Erschiene ist der alleinige Gesellschafter der vorgenannten Gesellschaft ECONOMIA, GmbH.

Der alleinige Gesellschafter erklärt die Gesellschaft ECONOMIA, GmbH, vorbenannt, mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Er hat Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und ist genauestens über die finanzielle Lage der Gesellschaft informiert.

Dem Geschäftsführer wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Der Erschienene, in seiner Eigenschaft als Liquidator, erklärt alle Passiva geregelt zu haben und alle Aktiva übernommen zu haben, und verpflichtet sich des weiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter seine persönliche Haftung zu übernehmen.

Er ist bevollmächtigt alle Steuererklärungen zu machen, Eintragungen im Handelsregister zu tätigen und alle notwendigen oder nützlichen Dokumente in Bezug auf die Gesellschaftsauflösung zu machen.

Auf Grund dieser Fakten erklärt der Notar die Gesellschaft als aufgelöst.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute in L-8151 Bridel, 85, rue de Schoenfels hinterlegt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. U. Damm, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2003, vol. 426, fol. 45, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 29. Dezember 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007037662/242/42.

(070033983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Axis Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.689.

Les Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mars 2007.

J.J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007037661/239/12.

(070033993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**VRBéton, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 89.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037656/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Sierra Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.125,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.524.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société que Monsieur Jacob Mizrahi, né le 31 mai 1971 à New-York City (États-Unis), ayant pour adresse professionnelle 1, Embarcadero Center, 33rd Floor, San Fransisco, CA 94111 États-Unis et Monsieur Rajeev J. Amara, né le 16 juin 1976 à Mumbai (Inde), ayant pour adresse professionnelle 1, Embarcadero Center, 33rd Floor, San Fransisco, CA 94111 États-Unis, ont été nommés aux fonctions de gérants de la Société, avec effet au 15 février 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007037581/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Usines Roboto, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 13, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 11.621.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USINES ROBOTO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007037653/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. DSO-CC00001. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070033757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Ubik Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.381.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037646/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01500. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Crop Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 55.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037655/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Material Service Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.305.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 7 juin 2001

Il y a lieu de lire:

Monsieur Pascal Romiguié, domicilié au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé en tant qu'administrateur de classe B en remplacement de Monsieur David Emmanuel, domicilié 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
 MATERIAL SERVICE HOLDING S.A.  
 COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
 Signature

Référence de publication: 2007037597/696/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Sierra Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.125,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.192.

—  
 EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société que Monsieur Jacob Mizrahi, né le 31 mai 1971 à New-York City (Etats-Unis), ayant pour adresse professionnelle 1, Embarcadero Center, 33rd Floor, San Fransisco, CA 94111 Etats-Unis et Monsieur Rajeev J. Amara, né le 16 juin 1976 à Mumbai (Inde), ayant pour adresse professionnelle 1, Embarcadero Center, 33rd Floor, San Fransisco, CA 94111 Etats-Unis, ont été nommés aux fonctions de gérants de la Société, avec effet au 15 février 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007037579/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Redima, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg B 33.784.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037676/7466/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01894. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Die Bilanz zum 30. September 2006 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2006 abgelaufene Geschäftsjahr wurden einregistriert in Luxemburg.

Luxembourg, den 13. Dezember 2006.

Für den E&G FONDS  
HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.  
Die Zentralverwaltungsstelle  
L. Rafalski / D. Wolf

Référence de publication: 2007037637/1346/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01529. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Misys International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.354.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la société adoptées le 7 février 2007*

Il résulte des résolutions que:

1. Le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mai 2007.
2. M. Jasper Philip McMahon a démissionné avec effet au 18 janvier 2007 en tant qu'administrateur de la Société.
3. Le nombre des administrateurs est porté de 4 à 3.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007037576/275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**IC Invest HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.169.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires (la «Société») qui s'est tenue le 21 novembre 2006*

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2007.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Ulrich Kaffarnik
- Reinhold Linnenbrink
- Hans Christian Schmidt

Le Commissaire aux Comptes de la Société est:

- KPMG

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007037574/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---



**iBERIND (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 98.467.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 12 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N ° 247 du 2 mars 2004 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.467.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 février 2007,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2007, relation EAC/2007/1004,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres, documents sociaux et autres données de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2007.

Pour extrait

B. Moutrier

*Le notaire*

Référence de publication: 2007037487/272/22.

(070033695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Faber Factor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.040.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.805.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue le 26 février 2007 au siège social*

Le conseil décide de ratifier le transfert de siège social de la Société de son adresse 13, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FABER FACTOR INTERNATIONAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2007037485/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02023. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070033972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Mainproperty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 59.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2007037435/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01308. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070033569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Publishing International Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 77.064.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007037434/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00769. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070033620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Fur Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 72.932.

Le bilan au 30 septembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037372/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01096. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070033531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Textile Investment International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 86.752.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037388/263/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01532. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070033513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Bilway Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 85.916.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037391/263/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01534. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070033515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Charterhouse Tower Co II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.715.200,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 89.802.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007037437/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01195. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**IBI Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 62, rue Zénon Bernard.  
R.C.S. Luxembourg B 89.384.

Je soussigné Franck Danoizel Gérant de la société IBI CONSULT SARL, atteste par la présente que le siège social de la société sus-nommée se trouve désormais à l'adresse suivante:

62, rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette.

(ancienne adresse: 4, rue Xavier Brasseur L-4040 à Esch-sur-Alzette)

Esch-sur-Alzette, le mardi 6 mars 2007.

IBI CONSULT S.à r.l.

F. Danoizel

Gérant

Référence de publication: 2007037467/6031/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01882. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Dyckerhoff Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4624 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.  
R.C.S. Luxembourg B 53.446.

Im Jahre zweitausendundsieben, den 15. Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt;

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DYCKERHOFF LUXEMBURG S.A. mit Sitz in Luxembourg, eingetragen im Firmenregister in Luxembourg unter der Sektion B und der Nummer 53.446,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald Neuman, mit damaligem Amtssitz in Luxembourg am 22. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 130 vom 15. März 1996.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von H. Patrick Klein, Angestellter, Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär H. Gianpiero Saggi, Angestellter, Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler H. Patrick Klein, vorbennant.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, daß das gesamte Aktienkapital vertreten ist, und daß somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Esch an der Alzette und Änderung von Artikel 2 Abs. 1 der Gesellschaftssatzung)

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung, valuta 1. Januar 2007, des Gesellschaftssitzes nach Esch an der Alzette, Z.I. Um Monkeler,

und Artikel 2, Absatz 1. der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Esch an der Alzette.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. P. Klein, G. Saggi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, vol. 157S, fol. 45, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007037365/208/45.

(070034010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Kayalux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.877.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037502/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Fiori Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.998.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIORI PROPERTY S.à r.l.*

SOFINEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037490/783/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01603. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**ProLogis Stratosphere GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007041386/220/12.

(070033032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Belgravia European Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 113.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007037255/239/12.

(070033357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Peabody Boetie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007037256/239/12.

(070033362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**iMC Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007037259/202/12.

(070033397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---